

# Cahier des charges des Ateliers Scientifiques et Techniques (public) 2016 - 2017



**Les ateliers scientifiques et techniques** sont un dispositif d'actions éducatives à caractère scientifique et technique soutenu par la Culture Académique Sciences et Technologie (CAST) du Rectorat de l'Académie de Lille.

## Quels sont les objectifs de ce dispositif ?

Les objectifs principaux des ateliers sont :

- la découverte par les élèves du monde de la recherche (secteurs, lieux, sites, activités, métiers) par l'établissement de liens privilégiés avec les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens,
- favoriser dans un groupe d'élèves le goût de l'interrogation et de l'expérimentation,
- favoriser l'autonomie et le sens de la responsabilité de l'élève,
- intégrer la culture scientifique dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle de l'élève (PEAC).

Ils associent différents domaines scientifiques. Ils font percevoir la dimension sociale, économique, éthique de la science et de la technologie au quotidien.

Ils familiarisent les élèves avec l'histoire des sciences et celle des idées pour leur permettre de se forger des repères temporels et de développer un point de vue critique. Ils font découvrir l'importance de l'information et de l'actualité scientifique, abordent les problèmes liés aux risques naturels et technologiques majeurs.

Ils permettent une entrée dans l'enseignement partagé d'histoire des arts.

## A qui les ateliers scientifiques et techniques s'adressent-ils ?

Les ateliers s'adressent aux élèves volontaires des différents niveaux des collèges, des lycées généraux, technologiques et professionnels. Il s'agit d'une activité proposée à des élèves volontaires et inscrite à leur emploi du temps à raison de 2 à 3 heures hebdomadaires.

Le projet s'appuie sur les enseignements scientifiques sans se substituer à eux et s'inscrit dans une démarche plus globale faisant une large place à la démarche expérimentale et culturelle.

Il se distingue nettement, en cela, des travaux pratiques disciplinaires. Seront recherchés, d'une part, le décloisonnement des différents enseignements scientifiques et techniques, d'autre part, les liens avec d'autres aspects de la culture.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/22/MENE0401106C.htm>

## Comment se concrétise le partenariat ?

**Le partenariat avec des professionnels issus des domaines scientifiques et techniques est obligatoire.**

Ce partenariat doit se concrétiser par une participation effective de chercheurs, doctorants, ingénieurs, techniciens qui travaillent en collaboration avec les enseignants.

A titre indicatif, quelques pistes de partenariat peuvent être évoquées : organismes de recherche, centres de culture scientifique et technique, musées, universités, entreprises publiques et privées... (*Agence de l'eau, UIC, EDF...*)

Dans le cas d'une action croisant sciences et arts, un partenariat peut également être envisagé avec un artiste et une structure culturelle ; dans ce cas, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut être sollicitée.

## Quels sont les financements ?

Les projets peuvent être financés sur la dotation globalisée de l'Etat, sur moyens propres de l'établissement, sur des reliquats de crédits, sur éventuellement une subvention de la collectivité territoriale.

Le Rectorat attribue à l'établissement d'enseignement public du second degré, un volant d'HSE pour l'équipe pédagogique.

Des partenaires privés.

## Quels sont les critères d'éligibilité ?

- 1 – Collaborer avec un partenaire.
- 2 – Proposer une dimension pédagogique créative et/ou innovante.
- 3 – Privilégier la pluridisciplinarité et familiariser un groupe d'élèves avec l'histoire des sciences et des idées.
- 4 – Créer un lien avec l'enseignement partagé d'Histoire des Arts.

## Liens de téléchargement du dossier de candidature



<http://cast.ac-lille.fr/dispositifs-academiques/ateliers-scientifiques/formulaires>

**Pour plus de renseignements :**

**CAST:** [secretariat.cast@ac-lille.fr](mailto:secretariat.cast@ac-lille.fr)